



Conseil d'Administration du 6 et 7 mars 2015

Siège de la FFHB à Raspail Gentilly

Présents : BARBUSSE Béatrice, BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BETTENFELD Jacques, BIOJOUT Marie-Christine, BOURASSEAU Marie, BOUSSUGE Martine, BOUTHEMY Philippe, DUBUS Odile, DUFFAIT Marie-Albert, FEUILLAN Jean-Pierre, GARCIA François, GERMAIN Jean-Michel, GODARD Michel, GRANDIN Emmanuel, GREGOIRE Philippe, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LAGARRIGUE-PASCAL Sylvie, MARTINI Laurent, PERRUCHET Claude, PERNELET Dominique, PERSIAUX Michel, POTARD Georges, SCARSI Claude, SEREX Francis, SMADJA Alain VILLEPREUX Brigitte.

Assistent : AMIEL André, GOUGEON Daniel, GUICHARD Jean-Louis, JACQUET Michel, LACOUX Jean-Pierre, PRADIER Grégory, PETITGIRARD Guy (représente le DTN le vendredi) et Arnaud MAYEUR (vendredi).

Excusés : DELPLANQUE Joël, BANA Philippe, BERNAT-SALLES Philippe, GLEIZES-CERVERA Sophie, LIENARD Christian, MOCKA-RENIER Jocelyne, MYARO Nodjialem, PECQUEUX-ROLLAND Véronique.

Sous la présidence de Jacques BETTENFELD le vendredi et de Jean-Pierre FEUILLAN le samedi, la séance du vendredi est ouverte à 15 h.

Jacques BETTENFELD excuse l'absence de Joël DELPLANQUE.

Jacques BETTENFELD et le Conseil d'Administration s'associent à la peine de la Ligue d'Aquitaine à la suite du décès Jean GUERIN. Ils adressent toutes leurs amitiés et présentent leurs condoléances à Jocelyne MOCKA-RENIER et à Bruno ROLAND à la suite du décès de leur maman respective. A la demande de Jacques BETTENFELD, le Conseil d'administration marque un temps de recueillement en leurs mémoires.

Jacques BETTENFELD informe les membres de l'évolution de l'état de santé de Michel BARBOT suite à son retour du Qatar. Le Conseil d'Administration souhaite ses meilleurs vœux de rétablissements à notre Michel national.

Jacques BETTENFELD, mandaté par le Président, apporte toutes ses félicitations à Martine BOUSSUGE et à la Ligue d'Auvergne de handball pour l'organisation des finalités de la Coupe de la Ligue Féminine à Clermont Ferrand.

Avant le premier vote expérimental, Arnaud MAYEUR explique l'acquisition par la Fédération d'un matériel de vote électronique qui va être testé en séance et utilisé lors de l'Assemblée Générale 2015 à Brest.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité le procès-verbal de sa séance des 9 et 10 janvier 2015 qui s'est déroulé à Nantes pendant le tournoi XXL.

Jacques BETTENFELD retrace le parcours de l'Equipe de France Masculine au Qatar et présente aux élus du Conseil d'Administration le bilan de ce Mondial.

Jacques BETTENFELD détaille les différents facteurs qui ont concouru à la réussite absolue au terme de cette compétition. Il a été surpris par l'extraordinaire écart entre le résultat final et la simplicité pour y parvenir. Il note que les joueurs ont fait preuve de beaucoup d'investissement dans la préparation et insiste sur le travail collectif de plus en plus intense. L'objectif du groupe est d'obtenir une troisième médaille d'or aux Jeux Olympiques de Rio.

Jacques BETTENFELD tient à remercier, au nom de la FFHB, Monsieur Éric CHEVALIER, Ambassadeur de la France au Qatar, pour son investissement afin que des milliers de supporters français puissent se réunir pour encourager l'équipe de France dans les enceintes sportives qataris.

Enfin, s'agissant du Trophée, son coût est tel qu'il est actuellement en sécurité dans le coffre d'une banque et sera conservé ainsi jusqu'au prochain Mondial en France.

Alain SMADJA intervient pour demander s'il n'y a pas eu de pression sur les joueurs et le staff avant la finale. Jacques BETTENFELD répond que non, à aucun moment.

Arnaud MAYEUR confirme le démarrage de la nouvelle version de GEST'HAND au 1^{er} juin 2015. Il présente des diapositives qui détaillent les process pour enregistrer une licence. La validation est prévue au moment de la qualification par la Ligue, mais Gilles BASQUIN rappelle que l'assurance est effective au moment où l'assuré démarre les activités dans le club. Par contre, pour participer aux compétitions officielles il faut être qualifié par l'instance fédérale et l'assurance ne peut être prise en compte qu'avec cette qualification pour participer aux matches officiels. Les membres du Conseil d'Administration débattent et précisent ainsi les questions d'assurance.

Pour répondre à François GARCIA, Arnaud MAYEUR explique l'organisation à suivre le jour de match. Il indique également à Marie-Christine BIOJOUT qu'il n'y aura pas de paiement dans GEST'HAND. Les formations pour les Ligues et les Comités seront faites au cours de la première quinzaine de mai, notamment en Visio conférence pour les ultras marins.

A la demande de Jacques BETTENFELD, Arnaud MAYEUR donne des informations sur l'utilisation de la Visio conférence, notamment sur la possibilité d'en faire plusieurs simultanément.

Jacques BETTENFELD profite de ces précisions, en accord avec le Président et le Trésorier, pour inviter les Présidents de commissions à réaliser des économies d'échelles (en termes de coûts de déplacement mais aussi de temps) en privilégiant ce nouveau dispositif pour les réunions. Des économies doivent aussi être effectuées concernant les envois en recommandés : ceux-ci ne doivent plus concerner que les convocations et notifications de décisions au joueur directement concerné et à son club. Pour tous les autres envois (arbitres, témoins, etc.), les courriels doivent être utilisés. Cette intervention n'a pas fait l'objet de commentaires par les présidents de commissions présents.

La première partie des vœux et des propositions à adopter par le Conseil d'Administration ou à soumettre à l'Assemblée Générale 2015 de Brest selon les articles 12 des Statuts, 9.5 du Règlement Intérieur et 1.3 des Règlements Généraux est débattue par le Conseil d'Administration :

- Organisation du championnat N1 en 4 poules de 8 avec Play-offs et Play-downs, à partir de la saison 2016-2017. Ce vote sera soumis selon les engagements au vote de l'Assemblée Générale. Le Conseil est très largement favorable : 21 pour et 2 blancs.
- La proposition 6 du groupe mixte juridique concernant les droits de consignation départementaux ou régionaux en cas de réclamation sur une rencontre de coupe de France départementale ou régionale, même si le traitement relève de la CRL nationale, est adoptée par le CA après avis favorables du CPL et du CPC.
- La proposition 9 du même groupe visant à permettre au Bureau Directeur fédéral d'autoriser, à titre exceptionnel, un président de commission de percevoir une indemnité lors d'une rencontre nationale. Cette proposition est adoptée à la majorité (18 pour et 5 contre) et sera soumis au vote de l'Assemblée Générale (règlement intérieur) avec des avis divergents du CPL et du CPC.
- Le vœu 2 de la Ligue de Bretagne visant à permettre aux arbitres de plus de 60 ans d'officier en départemental sans limite d'âge dépasse le niveau départemental. Le Conseil d'Administration décide de ne pas le parceller et demande à la Bretagne de retirer son vœu. En effet, Jacques BETTENFELD, ainsi que le Président, soutiennent sans réserve le projet de la CCA d'étendre la réflexion sur la suppression de la limite d'âge des arbitres à tous les niveaux de jeu. Il appartient à la CCA et à la Commission Médicale de faire une proposition à l'Assemblée pour donner suite aux préoccupations des territoires qui souhaitent à la fois répondre au souhait exprimé par ce vœu et répondre aussi à ceux qui pensent que cette adoption pourrait être un frein à l'arbitrage des jeunes. Le Conseil se range, à une très large majorité, à la proposition ainsi travaillée par la CCA et la commission médicale : 22 pour et 2 contre.
- L'harmonisation nationale des catégories d'âge des jeunes proposée par la Ligue du Limousin semble en contradiction avec la proposition adoptée, à une très large majorité, à l'Assemblée Générale de 2014 en Martinique. Il s'agissait d'harmoniser les catégories d'âge par territoire. Le Conseil est donc défavorable à cette proposition : 4 pour, 16 contre et 4 blancs. Cependant le Conseil considère que cette proposition pourrait faire l'objet d'une réflexion collective en constatant que, compte tenu des nouvelles régions, une harmonisation semble nécessaire à plus ou moins long terme dans le cadre des tournois amicaux interrégionaux et de la lisibilité pour les médias. Il appartiendra à l'Assemblée de 2016 de trancher éventuellement ce dossier selon des propositions à débattre et les choix actuels faits dans les territoires (années impaires, années paires, moins de 18, moins de 15, moins de 13, moins de 11, comités années paires et ligues années impaires, autres possibilités ?). Par suite, le Conseil, après

concertation du Secrétaire Général avec le Président de la Ligue du Limousin, propose de ne pas soumettre ce vœu à l'Assemblée 2015.

- Alain KOUBI propose une modification tarifaire des engagements en Coupe de France comme suit :
 - Clubs Départementaux et régionaux : passage de 35 à 50€
 - Clubs Nationaux (N1-N2-N3-D2F) : de 35 à 150€
 - Clubs LFH : de 35 à 500€
 - Clubs ProD2 et LNH : de 35 à 1000€

En outre, il propose d'instituer un dispositif de « Prize money » en Coupe de France nationale masculine et féminine, à savoir 10 000€ pour le 1^{er} et 5 000€ pour le 2nd.

Le Conseil émet un avis favorable sur ces propositions avec 20 pour, 2 contre et 3 blancs, qui seront présentées au vote de l'Assemblée Générale.

- Ouvrir le Groupe Fédéral de Coordination (GFC) aux 4 Présidents des Ligue et de Comités responsables de zone selon le vœu du CPL au lieu des 2 actuellement prévus dans les textes. Cette proposition, qui semble une proposition d'opportunité, peut aller à l'encontre du fonctionnement du GFC même s'il élargit la représentation de manière plus logique. En tout état de cause, le GFC sera appelé à être modifié avec les nouveaux statuts fédéraux et le redécoupage territorial. Les différentes positions sont rappelées. Le Conseil d'Administration est défavorable à cette proposition : 3 pour, 16 contre et 3 blancs. Cette proposition ayant reçu des avis divergents du CPL et du CPC sera soumise au vote de l'Assemblée fédérale.

Alain KOUBI et Marc MANCINI présentent les grandes lignes du bilan financier 2014. Le budget prévisionnel était de 21,1M€, le réalisé est de 20,8M€. Les faits marquants sont le titre européen en janvier 2014, la baisse des recettes partenariales et la stabilité des subventions et recettes statutaires, le déménagement, des mouvements de personnels important, la modification du secteur marchand en cours, le démarrage de Central'hand, la recapitalisation du FIF, le développement de Gest'hand

Alain KOUBI demande au Conseil de valider la place de scrutateur du conseil de pilotage de Central'hand pour Marie-Christine BIOJOUT en remplacement d'Alexis MANOUVRIER. Le Conseil adopte à l'unanimité cette proposition.

Dans le cadre de la professionnalisation de l'arbitrage Jacques BETTENFELD et François GARCIA évoquent les réflexions en cours sur le statut proposé aux arbitres. Le statut de travailleur indépendant semble la meilleure voie à envisager. Il reste la négociation avec le secteur professionnel pour répartir les investissements financiers nécessaires à l'encadrement du groupe professionnel d'arbitres qui sera mis en place.

Le bilan 2014 et l'affectation du résultat (371K€), pour le Projet Maison du Handball, sont adoptés à l'unanimité par le Conseil.

Michel JACQUET, Alain KOUBI et Claude SCARSI présentent le projet de la Maison du handball et ses impacts budgétaires. Les coûts des travaux et de l'investissement sont à hauteur de 41,5 M€. L'hébergement et la restauration seraient délégués à un tiers. Le projet nécessitera un emprunt de 13 M€ sur 20 ou 25 ans avec un amortissement sur 50 ans pour un coût annuel de 810 K€. La TVA pourrait, dans le cadre de notre secteur marchand mis en place, être récupérée à hauteur d'au minimum 40%. Les besoins nouveaux de fonctionnement sont estimés à 800 K€ /an.

Ces propositions nécessitent une augmentation du tarif des licences de 6 € x 315 000 licenciés sur 5 exercices : 1€ en 2015, 1€ en 2016, 1€ en 2017, 2€ en 2018 et 1€ en 2019.

Ces propositions génèrent un certain nombre de questions et de réflexions. La plus récurrente est le fait que des éventuelles recettes liées à la nouvelle Maison du Handball ne soient pas prises en compte. De plus, les coûts engendrés par des surfaces plus grandes restent à maîtriser dans un nouvel environnement. Claude SCARSI rappelle qu'au stade actuel il est délicat de faire des hypothèses dans ce domaine sur 2019 voire pour les années suivantes. Mais la remarque sera prise en compte dans les prochaines estimations de tableaux de bord des charges et des recettes.

Alain JOURDAN demande aux membres du Conseil, intéressés par la mise en place d'un groupe de suivi et d'appui sur ce dossier des impacts budgétaires, de lui adresser leurs candidatures en début de semaine prochaine afin de finaliser le groupe qui sera appelé à suivre ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

La séance du samedi 7 mars 2015 est ouverte à 8h45.

Claude SCARSI, avec l'aide d'Alain KOUBI, présente le projet de budget 2015 en comparaison avec le réalisé 2014. Le réalisé 2014 s'élevait à 20,8 M€, le projet de budget est présenté à hauteur de 20,1 M€ (car les aides personnalisées du CNOF qui transitent par la FFHB n'apparaissent plus suite aux recommandations fiscales). Les faits marquants sont liés à la médaille d'Or au Mondial masculin 2015 du Qatar, les deux modifications sur les recettes statutaires par les augmentations des engagements des équipes au niveau national et celle de 1€ dans le cadre du projet de la Maison du Handball. Enfin ce budget est équilibré en considérant une augmentation salariale de 2%, la stabilisation des recettes partenariales et le maintien actuel des subventions. Il se caractérise par un maintien des aides à l'emploi. Le programme des Equipes de France reste conforme aux exigences de résultats espérés en portant un effort sur la maîtrise des actions dans le renouvellement des élites au niveau des compétitions de jeunes et de la détection. Le développement doit se faire en lien avec les animations périphériques du Mondial 2017 en respectant les directives ministérielles sur le handball sociétal. Il paraît important de faire figurer la ligne budgétaire de la « vie des clubs » qui reste le cœur de notre activité. La formation apparaît avec les salaires intégrés dans le cadre de l'IFFE. La communication/marketing et le fonctionnement de la vie fédérale reste stable à un niveau difficilement compressible. Il reste moins de marge que les années précédentes. La féminisation n'apparaît plus dans le développement. Il est rappelé à ce moment que les recettes possibles générées par la Maison du Handball devront être envisagées dans des projections de recettes potentielles à intégrer avec certaines précautions en 2019.

Le budget 2015 est adopté avec 1 abstention.

La deuxième partie des vœux et des propositions à adopter par le Conseil d'Administration ou à soumettre à l'Assemblée Générale 2015 de Brest selon les articles 12 des Statuts et 9.5 du Règlement Intérieur est débattue par le Conseil d'Administration:

- Le vœu 1 de l'Auvergne est rejeté par le CA, le CPL et le CPC,
- Le vœu 4 de la Normandie, proposé par Gérard SENEAL, président du Comité de la Seine Maritime, étudié en fonction des engagements pris par le Président lors de l'Assemblée fédérale 2014, est rejeté par le CA, le CPL et le CPC,
- Le vœu 5 de la Normandie, qui proposait la création d'une poule D3 masculine, a été retiré par cette ligue en fonction de la présentation par la COC nationale d'une formule de compétition mieux adaptée à l'équilibre des enjeux pour le secteur préprofessionnel, dans l'esprit de la demande présentée, voir point 1 de la première partie de l'étude des vœux,
- Le vœu 6 des Pays de la Loire, après examen et proposition de la CNSR, fait l'objet de 2 parties dissociées. La 1^{ère} partie, dont l'objet est de permettre à des jeunes mineurs de pratiquer dans deux clubs différents éloignés en raison de leur situation familiale (cas des parents séparés) sera présentée à l'Assemblée avec un avis défavorable du CPC et du CA (20 contre et 2 blancs) mais un avis favorable du CPL (8 contre 7),
La deuxième partie de ce vœu est adoptée par le CA, avec avis favorable du CPL et du CPC,
- Les vœux 7, 8 et 9 de la PIFO sont adoptés par le CA avec les propositions de la CNSR et de la Commission médicale pour le vœu 8 et de la CNSR pour le vœu 9, avec avis favorable du CPL et du CPC,
- Le vœu 11 du Nord Pas de Calais correspond à un oubli d'écriture dans les textes sur un vote déjà validé par l'Assemblée 2014. Il sera intégré et est adopté par le CA, le CPL et le CPC.
- Les 3 vœux de la COC nationale sont adoptés par le CA avec avis favorable du CPL et du CPC,
- Le vœu de la CCA lié à la possibilité d'un temps mort par match en moins de 18 national est adopté par le CA avec avis favorable du CPL et du CPL. Une extension aux compétitions de jeunes dans les compétitions territoriales, régionales et départementales sera inscrite dans les textes à condition que l'accompagnateur soit désigné par l'instance organisatrice de la compétition.
- Les vœux 1 et 1 bis de la CNSR (dispositifs licences dans le cadre de la refonte de Gest'hand) qui ont reçu des avis favorables du CPL, du CPC et du CA, seront proposés à l'Assemblée. En outre, il sera demandé à l'Assemblée de confier mandat au Conseil d'Administration fédéral pour finaliser toutes les évolutions réglementaires nécessaires induites par le démarrage du nouveau progiciel Gesthand3 en 2015-16,
- Les vœux 3, 4, 5 et 6 de la CNSR, avec avis favorable des CPL et CPC, sont adoptés par le CA, avec une application immédiate pour les vœux 3 et 5,
- Le vœu 7 de la CNSR qui précise le périmètre des droits de formation est adopté par le CA avec avis favorable du CPL et du CPC,

- Le vœu 8 de la CNSR, qui concerne l'organisation territoriale et relève du, règlement intérieur, sera soumis à l'AG avec avis favorable du CPL, CPC et CA,
- Les vœux 9 et 10 de la CNSR sont adoptés par le CA avec l'avis favorable du CPL et du CPC,
- Le vœu 11 de la CNSR qui concerne une procédure pour s'assurer du règlement financier des indemnités d'arbitrages sans léser l'éthique sportive pour les autres clubs participants, qui a reçu un avis favorable du CPL et du CPC, est adopté par le CA,
- Les propositions de la CNCG sont adoptées à l'unanimité par le CA, après la même unanimité reçue du CPL et le CPC, avec application immédiate dès leur publication au Handinfos,
- Le vœu 1 du groupe mixte juridique (GMJ) sera soumis à l'Assemblée avec avis favorables unanimes du CA, du CPC et du CPL,
- Les propositions 2 et 4 du même GMJ ont été regroupées et seront soumises au vote de l'AG avec des avis favorables unanimes du CA, CPC et CPL,
- La proposition 3 du GMJ qui introduit la notion de territoire, de région ou de département dans l'article 16.2 du règlement disciplinaire sera soumise au vote de l'Assemblée avec avis favorables unanimes du CA, du CPC et du CPL,
- La proposition 5 du GMJ qui précise le périmètre de la suspension d'un dirigeant, sera soumise au vote de l'Assemblée, avec avis favorables unanimes du CA, du CPC et du CPL,
- La proposition 7 du GMJ, ayant trait à la pénalité financière adoptée lors de l'AG 2014, sera intégrée aux tarifs présentés à l'Assemblée avec avis favorables unanimes du CA, du CPC et du CPL,
- Les propositions 8 et 9 du GMJ seront soumises à l'Assemblée avec avis favorables unanimes du CA, du CPC et du CPL,
- La proposition 10 du GMJ, avec un complément proposant l'extension de la possibilité d'utiliser les vidéos en CRL et en disciplinaire, sera soumise à l'Assemblée avec avis favorables unanimes du CA, du CPC et du CPL.

En outre, les modifications des statuts de la LNH, adoptées par l'assemblée générale de la LNH du 3 février puis le Bureau Directeur fédéral du 21 février, seront présentées à l'Assemblée fédérale conformément aux dispositions de l'article R. 132-8 du code du sport.

François GARCIA revient sur la professionnalisation des arbitres. Il relate la dernière réunion de la LNH et précise que les Bureaux des deux instances doivent se rencontrer pour acter les avancées financières. Jean-Pierre FEUILLAN précise que cette réunion commune couvrira plus largement tous les autres sujets en cours entre les deux instances. François GARCIA indique qu'il y aura au maximum 5 binômes susceptibles d'être professionnalisés et qu'il faudra définir la période de mise en place de la nouvelle organisation.

François GARCIA revient ensuite sur l'enquête qu'il a mené à différents niveaux sur la situation de l'arbitrage dans les territoires. Elle révèle 4 axes majeurs : la CMCD, le renouvellement, l'environnement des matches et le développement des Ecoles d'arbitrage. Il estime que si nous adoptions la suppression de la limite d'âge il serait important de l'accompagner d'un travail à faire auprès des JA et des Ecoles d'arbitrages. Enfin il regrette la difficulté qu'il rencontre à travailler avec les chargés de développement de l'arbitrage. Des chantiers sont ouverts avec des groupes de travail et François GARCIA envisage de faire des propositions concrètes au cours de l'Assemblée de Brest.

Alain JOURDAN fait le point sur l'ordre du jour de l'Assemblée fédérale 2015 de Brest arrêté à ce jour et insiste sur quelques sujets : l'élection de Marie Albert DUFFAIT en remplacement d'Alexis MANOUVRIER comme administrateur fédéral, l'organisation de groupes de travail le samedi matin pour aborder les réformes territoriales, le bilan d'étape du plan de féminisation et le focus sur l'arbitrage.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ce projet d'ordre du jour.

A propos de la réforme territoriale, les candidats à la réflexion sur ce sujet, parmi les membres du Conseil d'Administration, doivent faire parvenir leurs candidatures au Secrétariat Général dans les meilleurs délais.

Jean-Pierre FEUILLAN informe les élus du Conseil d'Administration de la tenue de la Conférence de Presse pour le dévoilement du logo Mondial 2017 et des outils de communication, le 13 mars à Paris, qui marquera le lancement sur l'ensemble du territoire national du Mondial 2017 avec des outils qui seront fournis aux clubs et aux structures fédérales pour afficher cet événement.

Marie-Christine BIOJOUT débute son propos sur l'organisation actuelle et sa place dans ce contexte. Elle fait un point sur le projet Horizon 2020 et relate ses échanges avec le Président sur ce sujet. Elle explique le travail effectué pour finaliser la note d'orientation afin qu'elle soit plus condensée et en commente son contenu. Elle précise qu'une note chapeau a également été écrite par Edouard DONNELLY sur les accompagnements du Mondial et de l'Euro. Pour l'accompagnement, Marie-Christine BIOJOUT souhaite que dans toutes les cibles,

il y ait des élus de la commission de Développement. Elle fait part de l'élargissement de la commission pour permettre cette perspective. Elle adhère totalement à l'idée d'harmonisation des actions entre les festivités liées au Mondial 2017, le développement d'Horizon 2020, la note d'orientation et les enjeux économiques. Philippe GREGOIRE et Francis SEREX font état des difficultés rencontrées dans les territoires lors des réunions d'organisation pour le Mondial 2017. Alain KOUBI précise que ces difficultés ont été identifiées et portées à la connaissance du Président. Ce dernier fera un point avec Kénéo à la faveur du Conseil d'Administration du CO Mondial 2017, le jeudi 12 mars 2015. Les élus débattent des problématiques induites par le positionnement pris actuellement par le prestataire vis-à-vis des élus bénévoles des territoires. A la demande du Président, le Conseil d'Administration valide, à l'unanimité, la nouvelle note d'orientation du Développement.

Sylvie PASCAL-LAGARRIGUE évoque l'Euro féminin 2018 et fait état de l'attente du retour des territoires sollicités à partir du cahier des charges. Les 7 sites retenus seront annoncés officiellement début juillet. L'EHF sera reçue en octobre 2015 pour leurs présentations. Elle précise que Kénéo a une convention signée jusqu'à fin 2015 car les exigences de l'EHF sont telles que leur présence est un atout supplémentaire. Elle explique le déroulement des prochaines étapes, notamment la constitution de l'association. Elle insiste sur sa volonté que le Conseil d'Administration soit composé d'élus. L'Assemblée Générale constitutive est prévue début mai 2015.

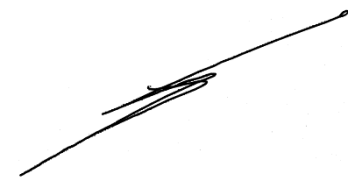
Michel GODARD présente les premières hypothèses de tarification de l'IFFE et rappelle les trois objectifs de l'IFFE : le saut qualitatif (moderniser, simplifier les formations), la réévaluation des tarifs en fonction des coûts réels et la projection sur la Maison du Handball pour contribuer au modèle économique. Il s'agit à la fois d'être ferme sur les principes et souple dans l'application. Des propositions tarifaires pourraient être proposées à l'Assemblée Générale de Brest et d'autres à l'Assemblée Générale de 2016. Un catalogue national va être édité.

Nicolas BARBEAU présente les principes et la méthode pour l'évolution de la politique tarifaire de l'IFFE concernant la saison 2015-2016 et la suivante. Il expose les travaux déjà menés (identification de toutes les lignes analytiques, l'agrégation des comptes IFFE, la rencontre des différents responsables de formation, la prédéfinition du plan fédéral de formation 2015-2016 avec une fiche budget par action,...) et ceux à venir (application du plan comptable des organismes de formation, production d'une partie de bilan, la mise en place d'un règlement intérieur, régler un statut de formateur FFHB,...). Il relate ensuite l'évolution de l'environnement et du contexte de la formation professionnelle. Enfin, pour guider l'évolution culturelle que représente cette démarche, l'échéancier est progressif et un accompagnement auprès des territoires est prévu, notamment pour ce qui touche à l'articulation avec les instituts territoriaux de formation.

En conclusion, Michel GODARD indique que le COPIL va être prochainement réuni. Il annonce aussi qu'un conseil de gestion va être mis en place. Il sera composé de financiers et des responsables de secteurs. Il aura vocation à suivre de près les différentes évolutions et se réunira trois fois dans l'année. La formation est avant tout un outil au service des clubs qui accompagne à la fois le salarié et l'employeur.

Dans le cadre des questions diverses, Marie-Albert DUFFAIT exprime le souhait du CPL que les formules des championnats nationaux se stabilisent et qu'il n'y ait pas de nouvelles modifications dans les années à venir.

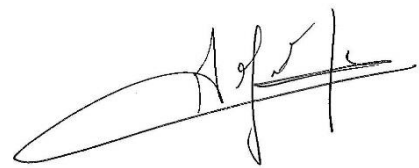
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h00.



Jacques BETTENFELD
Vice-Président délégué



Jean-Pierre FEUILLAN
Vice-Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général